

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Avril 2021





LE MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous vous présentons la Politique environnementale de la Ville de Mont-Joli. Au fil des ans, nous avons adopté différentes mesures pour offrir à la population mont-jolienne un environnement toujours plus sain et accueillant. Grâce à cette démarche, nous faisons un pas de plus vers le développement durable de notre communauté.

Je tiens à remercier avant tout les citoyennes et citoyen qui ont participé aux travaux du comité environnement présidé par la conseillère du district 2, madame Annie Blais, ainsi que les directeurs de service et le conseil municipal qui ont nourri cette démarche par leurs commentaires et leurs suggestions.

La question environnementale est au coeur de nos actions quotidiennes. Chaque jour, nous posons des gestes qui ont une portée sur le monde qui nous entoure. En plus de refléter les attentes citoyennes, la politique environnementale balisera nos prises de décision et nous aidera à faire des choix judicieux au profit du développement durable.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier encore une fois toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la création de cette politique, pensée et réfléchi pour les générations actuelles et futures.

MARTIN SOUCY
Maire

LE MOT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE



En matière d'environnement, il n'y a pas de petites actions. Chaque geste compte. C'est l'addition de tous nos comportements écoresponsables qui influe positivement sur la qualité de notre environnement.

Le désir de mieux protéger la nature qui m'entoure s'est imposé avec l'arrivée de mes enfants. Avec eux vient une grande responsabilité : que voulons-nous léguer aux générations futures ? La question se pose avec encore plus d'acuité alors que nous vivons des changements climatiques majeurs à l'échelle planétaire. Près de nous, ces bouleversements se traduisent notamment par l'érosion et la submersion côtières.

En me présentant sur la scène municipale, en 2017, l'enjeu environnemental faisait partie de mes priorités d'action. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté cette responsabilité au sein du conseil municipal et mis sur pied le comité environnement, afin de tracer les contours de la politique environnementale. Je tiens à remercier ses membres : Laurence Arpin, Marie-Claude Delorme, Katie Hamilton, Charline Lévesque, Valérie Ouellet, Mélissa Villeneuve et Tommy Corbin pour leur engagement enthousiaste et leur généreuse contribution. Nos échanges ont abouti sur un plan de plus de 85 actions étalées sur cinq ans.

La politique environnementale de la Ville de Mont-Joli traduit les préoccupations des citoyens et reflètent les ambitions de notre ville à se hisser parmi les municipalités accueillantes, à l'écoute, et ouvertes sur le monde. Bref, à faire partie des municipalités écoresponsables !

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Blais', with a long, sweeping underline.

ANNIE BLAIS

Conseillère municipale | district 2



« Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire »

*- Théodore Monod
Scientifique naturaliste et humaniste français*

MISSION

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) définit le développement durable comme une réponse aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. À l'instar de la CMED, la Ville de Mont-Joli reconnaît « la nécessité (voire l'urgence) d'envisager le développement de façon à satisfaire les besoins essentiels de tous, et de protéger la diversité biologique et les systèmes qui entretiennent la vie et la solidarité entre les générations.»

La Ville de Mont-Joli offre des services de proximité à ses concitoyens, des services de base essentiels qui comportent souvent directement ou indirectement des enjeux environnementaux en lien avec, l'air, le sol, la biodiversité ou la qualité de vie. Dans le cadre de sa mission, la Ville de Mont-Joli doit assurer aux Mont-Joliens et Mont-Joliennes un environnement de qualité, un milieu de vie sain et attrayant. Ses efforts se traduisent par l'adoption de politiques, de programmes ou de mesures impliquant la préservation du patrimoine environnemental, qui sera laissé aux générations futures.



VISION

De plus en plus, l'enjeu environnemental fait partie des préoccupations citoyennes et s'avère un facteur d'attraction pour le citoyen soucieux de vivre dans une ville, qui agit et milite pour la protection de son écosystème. En se positionnant du côté vert de l'action municipale, la Ville de Mont-Joli s'inscrit dans un effort collectif de développement durable et confirme sa volonté de générer des changements positifs et durables au sein de la communauté.

La Ville de Mont-Joli a adopté, au cours des dernières années, différentes mesures pour réduire son empreinte environnementale et diminuer sa production de gaz à effet de serre (GES). Installation de bornes électriques, conseil sans papier, collecte à trois voies sont quelques-unes des actions posées par les élus et l'administration municipale depuis une quinzaine d'années.

Dès le début de son mandat, le conseil municipal actuel a exprimé sa volonté d'en faire davantage pour la préservation de l'environnement et le développement durable en adoptant, en novembre 2018, la Déclaration citoyenne urgence climatique. Afin de formaliser sa démarche, le conseil municipal a confié à madame Annie Blais, conseillère responsable de l'environnement, le mandat de mettre sur pied un comité environnement et de jeter les bases de la première politique environnementale de la Ville de Mont-Joli. Le comité est constitué de citoyens sensibles aux enjeux environnementaux, de la représentante du service d'urbanisme et de l'élue responsable. La directrice des communications agit en soutien. Les directeurs de tous les services ont également contribué à l'exercice.

La présente politique environnementale et le plan d'action qui en découle se veulent un cadre de référence et d'actions innovantes afin de répondre aux attentes et aux préoccupations d'un nombre de plus en plus élevé de citoyens. Ces documents servent également de guide au conseil municipal dans sa prise de décisions.

PRINCIPES DIRECTEURS

La Ville de Mont-Joli reconnaît :

- la nécessité d'envisager le développement de façon à satisfaire les besoins essentiels des générations actuelle et futures, et de protéger la diversité biologique et les systèmes qui entretiennent la vie et la solidarité entre les générations ;
- que les municipalités ont un rôle important à jouer dans la protection et la préservation de l'environnement aussi bien pour le bénéfice direct de leurs citoyens que dans l'intérêt de la collectivité à court, moyen et long termes ;
- qu'un milieu de vie de qualité, tant dans sa diversité que dans les efforts qui sont déployés pour le protéger et le préserver, est un facteur d'attraction et de rétention ;
- que l'enjeu environnemental doit être considéré à partir d'une approche transversale et ainsi faire partie intégrante de tous les processus de décision des élu-e-s et de tous les services de l'organisation municipale.

La politique environnementale de la Ville de Mont-Joli couvre huit thèmes : l'eau, l'air, le sol, la gestion municipale, la biodiversité, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique.

Pour chaque thème, des orientations, objectifs et actions spécifiques ont été identifiés. Les actions sont classées selon un ordre de priorité allant de 1 à 3. La priorité 1 signifie que l'action doit être mise en place entre maintenant et un an ; la priorité 2 entre 1 an et 3 ans ; et la priorité 3 entre 3 et 5 ans.

L'EAU

1

L'eau est un élément primordial de la vie. C'est une ressource précieuse et indispensable dont nous avons le devoir de préserver.

Ne dit-on pas que l'eau est l'or bleu de la planète.

La consommation responsable et la protection de cette ressource sont au cœur de la politique environnementale.

Cette orientation concerne autant la production et la consommation de l'eau potable, la gestion des eaux usées que la protection des plans et des cours d'eau

L'AIR

2

En adhérant à la Déclaration citoyenne urgence climatique, en novembre 2018, la Ville de Mont-Joli a marqué sa volonté de s'engager et de s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Par des choix d'aménagement qui favorisent la mobilité et la densification, les municipalités peuvent agir pour réduire la consommation de pétrole et ainsi participer aux efforts de lutte aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air.



3 LE SOL

La protection des sols passe par la lutte contre les risques de contamination, d'érosion notamment en bordure des cours d'eau, la réduction des impacts du déneigement ou encore la mise sur pied ou le soutien à des initiatives de végétalisation.



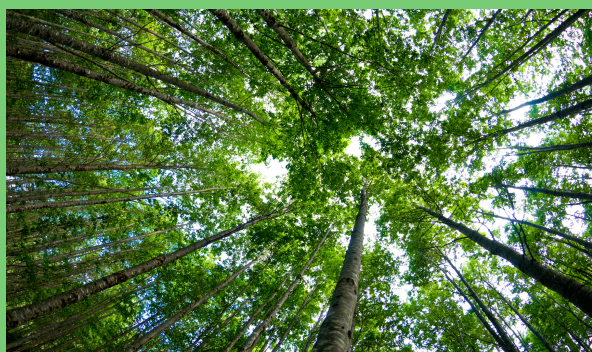
4 LA GESTION MUNICIPALE

L'amélioration des gains environnementaux nécessite au quotidien un engagement de tous les services municipaux et de leurs employé-e-s. L'ensemble de l'organisation municipale est appelée à agir au profit de l'environnement local, en adoptant des pratiques éco-responsables. Cet engagement implique la volonté de la Ville de déployer tous ses outils de communication pour informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables.



5 LA BIODIVERSITÉ

La santé de l'écosystème dépend de la variété de la biodiversité. En protégeant les espaces naturels et en luttant contre leur dégradation, la Ville de Mont-Joli contribue à la préservation de la diversité de la flore et de la faune locales.



6 LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie est indissociable de l'action municipale. La Ville doit offrir à ses citoyens un environnement de qualité en plus des services de base.

Ce devoir implique la mise en place d'initiatives visant à lutter contre les nuisances, la poursuite des efforts d'embellissement, et la mise en place de mesures favorisant une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.



LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Mont-Joli poursuit ses efforts en matière de gestion des matières résiduelles de concert avec la Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Mitis et de La Matapédia afin d'accroître la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Elle est aussi partie prenante de la Stratégie de bannissement des sacs et contenants à usage unique de la MRC de La Mitis, adoptée en mars 2020.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le but de réduire la consommation et d'explorer des avenues de récupération ou de remplacement des ressources énergétiques, la Ville entend adopter et encourager des mesures innovatrices et écoénergétiques au sein et à l'extérieur de son organisation.



CONCLUSION

*« La nature n'est pas notre ennemie, elle est notre patrie ;
en fait, elle nous soutient et elle est en chacun de nous »
- David Suzuki, généticien et zoologiste*

Se placer du côté vert de l'action municipale, c'est envisager des changements qui touchent plusieurs facettes de notre organisation. Certaines actions sont déjà en cours, d'autres se feront graduellement en y mettant un peu plus de temps. C'est le premier pas qui compte. Les autres suivront naturellement dans cette marche vers le développement durable.

Par cette politique environnementale, la Ville de Mont-Joli fait aussi le voeu que tous ensemble, citoyens, organismes, institutions et entreprises, posons au quotidien des gestes pour diminuer notre empreinte écologique et améliorer notre environnement.

Diverses initiatives émergent du milieu pour préserver et maintenir cette richesse incalculable. Par le biais de sa politique environnementale, la Ville de Mont-Joli souhaite contribuer à cette noble mission.

